

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du vendredi 5 décembre 2008, tenue dès 17.30 h. dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Thierry Egli, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Thierry Egli, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal. Il est constaté l'absence excusée du conseiller municipal M. Michel Bastardoz, celui-ci étant retenu par d'autres obligations. Il indique que prendra part à la séance M. Michel Walthert, président de l'Association du Parc régional Chasseral. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

M. Thierry Egli, président, informe que M. Roland Amstutz, Rad., a été hospitalisé d'urgence à l'Hôpital du Chuv aujourd'hui. Il est actuellement en convalescence, et cela se passe plutôt bien.

M. John Buchs, Rad. : "Je souhaite faire une rectification. Lundi dernier, M. Roland Amstutz, Rad., a été hospitalisé d'urgence, et il ressort aujourd'hui. Il est sur le chemin du retour. Je remercie notre président pour cette communication."

M. Thierry Egli, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour. Aucun changement n'est demandé.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2008
3. Communications du président et du maire
4. Don du Conseil de ville
5. Modifications du Statut du personnel communal de Saint-Imier (art. 15, 44, 54, 55, 59) et du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales de Saint-Imier (art. 3) : décision
6. Modification du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales de Saint-Imier (art. 10 et 11 et nouveau titre : Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier) : décision
7. Nouveau Règlement du Syndicat pour l'épuration des eaux usées du Haut-Vallon de Saint-Imier et environs (SESE) : décision
8. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 240'000.-, figurant partiellement au budget des investissements, pour l'acquisition d'un camion pour les travaux publics : décider du mode de financement
9. Adhésion au Parc régional Chasseral (Convention entre les communes et l'Association "Parc régional Chasseral), et crédit d'engagement de CHF 4.- par habitant pendant 10 ans : décision
10. Motions et interpellations
11. Réponses aux motions et interpellations
12. Petites questions
13. Réponses aux petites questions

14. Divers et imprévu
15. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2009
 - a) président
 - b) 1^{er} vice-président
 - c) 2^{ème} vice-président
 - d) secrétaire
 - e) deux scrutateurs

1. Appel

Sont présents : M. Walter Von Kaenel (Rad.), M. John Buchs (Rad.), M. Christian Schluep (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Vincent Brahier (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), Mme Joëlle Häller (Rad.), Mme Talika Gerber (Rad.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. François Nyfeler (Soc.), M. Jean-Pascal Lüthi (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.), Mme Christiane Baur Widmer (Soc.), M. Clément Strahm (Soc.), M. Vital Carnal (Soc.), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Henriette Zihlmann (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU), M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. Yves Houriet (Rad.), M. Daniel Müller (Rad.), M. Roland Amstutz (Rad.), M. Frédéric Bürki (Rad.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), M. Johan Wermeille (Soc.) et Mme Katia Ermel (AJU).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2008

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modification. Des remerciements sont encore une fois adressés à M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, pour son excellent travail.

3. Communications du président et du maire

M. Thierry Egli, président : "Le dimanche 26 octobre 2008, j'ai eu le grand plaisir de participer à la partie officielle et à l'apéritif organisés par la "Bourse Timbro-Cartes", une association de passionnés de philatélie et de cartes anciennes. Une vente y était notamment organisée lors de laquelle j'ai pu moi-même faire quelques emplettes. Je vous transmets les remerciements chaleureux de M. Christian Hug, président du Comité de l'Imériale, pour votre participation au cortège de l'Imériale. Ce dernier a salué votre dévouement, qui a contribué à l'ambiance conviviale de la fête. Les expositions d'automne ont battu leur plein le mois dernier. Le Conseil communal de Delémont, invité d'honneur 2008, m'a convié à participer à la soirée d'ouverture de Moutier-Expo le 19 novembre 2008. Il souhaitait en effet rencontrer les représentants des autorités de notre région. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les maires de Moutier et de Delémont sur les derniers développements de l'actualité et de parcourir les stands des quelques nonante exposants. Le vendredi 28 novembre 2008, le Comptoir Imérien ouvrait ses portes dans un décor vraiment magnifique. Cette soirée officielle fut agrémentée de chansons enfantines, interprétées par la chorale "Les p'tits amis". Très touchant et très "contagieux". En effet, j'ai siffloté ces mélodies tout le soir. Le Comptoir Imérien a vraiment mis les enfants à l'honneur cette année. Un atelier de bricolage leur était destiné, ce qui permettait à leurs parents de pouvoir visiter tranquillement les 25 stands magnifiquement aménagés. Le même soir avait lieu la cérémonie d'accueil des nouveaux citoyens. Je me suis fait le messager de tous les citoyens de Saint-Imier pour

saluer les nouveaux venus, ces femmes et hommes qui contribueront au rayonnement de notre cité. Une belle équipe de jeunes adultes avec qui les autorités ont eu l'occasion de parler de leurs préoccupations. L'Espace jeunesse d'Erguël a été le cadre de ce souper magnifiquement organisé par M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse, et son épouse."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais vous apporter un complément concernant Crescentia SA. Ainsi que l'information en a été donnée, Crescentia SA a vendu l'immeuble du Parc technologique II à Cadrans Flückiger SA. La vente a été signée le 28 novembre 2008, et elle est effective depuis le 1^{er} décembre 2008. On peut préciser ce qui suit :

Concernant la Municipalité : conformément à la décision du Corps électoral, la municipalité avait cautionné partiellement l'emprunt bancaire de Crescentia SA indispensable pour financer la construction du Parc technologique II. Je peux vous indiquer qu'aujourd'hui cet emprunt bancaire est intégralement remboursé. En conséquence, il n'y a plus de cautionnement, et la Municipalité est déliée de tout engagement financier à l'encontre de Crescentia SA.

Concernant Crescentia SA : la construction de l'immeuble du Parc technologique II avait également été financée par l'octroi par le canton et la Confédération d'un prêt LIM sans intérêt, remboursable en 30 annuités et garanti par l'immeuble. Nous avons mené des discussions avec le canton afin que la vente n'entraîne pas l'obligation de rembourser immédiatement le prêt LIM. Au moment de la conclusion du prêt LIM, nous avons heureusement prévu la possibilité d'un réinvestissement. Sur cette base, la demande présentée a été acceptée, et Crescentia SA pourra conserver pendant 3 ans au maximum, en vue d'un réinvestissement, le prêt LIM accordé, à condition de rembourser les annuités échues dans l'intervalle et de fournir une garantie bancaire tant qu'un nouvel immeuble ne sera pas construit. Ces conditions sont d'ores et déjà remplies. Nous sommes très satisfaits de la confiance manifestée par la Confédération et le canton à l'égard de Crescentia SA.

Je tiens encore à rappeler le but de Crescentia SA, tel qu'il est inscrit dans ses statuts de janvier 2005 : Crescentia SA a pour but de "Favoriser le développement économique à long terme de Saint-Imier et de sa région et de suppléer à l'absence actuelle d'investissements privés visant à construire de nouveaux locaux destinés à la production industrielle ou à des sociétés de services offrant de nouveaux emplois". Le but prévoyait évidemment la construction du Parc technologique II. La vente éventuelle avait été judicieusement prévue dans les statuts, avec cette précision que Crescentia SA peut "également vendre tout ou partie de son ou ses immeubles, à la condition de réaffecter le bénéfice éventuel de la vente exclusivement aux buts suivants : achat ou construction de nouveaux immeubles à Saint-Imier destiné à l'accueil d'entreprises ou de sociétés de services; autres projets répondant aux conditions de l'art. 2 lit. E ou F du Règlement du Fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier."

Pour l'heure, le but du Conseil d'administration de Crescentia SA est de continuer à prospecter et de trouver des intéressés de qualité. Il s'agira alors, avec eux, de répéter l'opération faite avec succès et de construire un Parc technologique III. Notons qu'en pareil cas, Crescentia SA a pour objectif de le faire par ses propres moyens, sans solliciter l'engagement financier de la Municipalité. Crescentia SA est ainsi un instrument de développement très efficace au service de Saint-Imier et de sa région."

4. Don du Conseil de ville

M. Thierry Egli, président : "Le bureau du Conseil de ville vous propose d'attribuer le don du Conseil de ville de la manière suivant :

- CHF 600.- aux Amis de la Fondation de la Reine Berthe.
- CHF 600.- aux Petites Familles des Reussilles."

M. John Buchs, Rad. : "Nous sommes naturellement d'accord avec la proposition qui est faite, et l'attribution aux institutions retenues. Nous constatons que depuis 1995, nous avons versé CHF 2'000.-, en 1996 aussi. Aujourd'hui, nous avons au budget 2008, "frais de représentations et dons" CHF 2'000.-. Nous demandons que l'on verse à chacune des institutions CHF 1'000.- et non pas CHF 600.-. Nous savons bien que l'on décompte sur notre budget l'eau servie pendant nos séances. Toutefois, s'il devait y avoir un dépassement dans ce compte là, si c'est le seul dépassement au budget et comptes 2008, la fraction radicale s'engage à le rembourser."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'invite le parti radical à mesurer l'ampleur du remboursement, car il y a également l'apéritif offert à toute la population, à l'occasion de l'Imériale, qui est pris dans ce compte. Le remboursement pourrait être plus élevé que la seule eau minérale que vous buvez ici."

M. John Buchs, Rad. : "J'ai bien précisé, M. le maire, que c'est uniquement, si c'est le seul dépassement dans les comptes 2008. Nous proposons les CHF 1'000.- parce qu'il nous semble que les Petites Familles des Reussilles, et les Amis de la Fondation de la Reine Berthe font un travail remarquable en terme d'image. De cette manière, il s'agira d'un encouragement pour les deux institutions."

M. Thierry Egli, président : "Très bien nous prenons note. En cas d'une différence, le parti radical se porte garant, pour le remboursement, comme convenu."

Au vote, il est décidé à l'unanimité, d'attribuer CHF 1'000.- aux Amis de la Fondation de la Reine Berthe, ainsi que CHF 1'000.- aux Petites Familles des Reussilles.

5. Modifications du Statut du personnel communal de Saint-Imier (art. 15, 44, 54, 55, 59) et du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales de Saint-Imier (art. 3)

Rapport du Conseil municipal :

Adopté en 1998, le Statut du personnel est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1999. Quelques modifications mineures lui ont été apportées. Le Statut du personnel communal est largement inspiré du droit cantonal. De surcroît, lorsque le droit communal est muet sur un point, c'est la réglementation cantonale qui s'applique à titre supplétif.

De nombreuses adaptations ont été apportées en 2008 à la réglementation cantonale : certaines l'ont été afin d'appliquer la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales, tandis que d'autres représentent des adaptations de la réglementation cantonale actuelle. Les présentes modifications visent à adapter la réglementation communale à cette évolution, et elles doivent intervenir pour l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de droit supérieur au 1^{er} janvier 2009.

En outre, l'occasion a été saisie pour simplifier la réglementation du droit au salaire en cas de maladie ou d'accident.

L'ensemble des questions traitées ici a été présentée à la commission du personnel, par sa présidente, lors d'une séance qui l'a réunie le 16 octobre 2008 avec le maire, le chancelier et l'administrateur des finances. La commission du personnel a traité de ces points dans sa séance du 20 octobre 2008 et émis un préavis. Toutes les modifications proposées sont approuvées par la commission du personnel.

Le Conseil municipal estime cependant opportun d'envisager une réflexion plus large que les points particuliers qui doivent être traités rapidement et qui sont soumis au Conseil de ville. Une procédure pourrait être proposée au Conseil de ville en 2009 afin de mener cet examen, avec la nomination d'une commission ad hoc par le Conseil de ville.

Les motifs ayant présidé aux modifications proposées sont exposés par thème, avec l'indication des dispositions concernées. Les textes de la réglementation actuelle et des modifications proposées figurent en annexe.

Allocations d'enfants et d'entretien :

(articles 54 et 55 du Statut du personnel communal et article 3 du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales de Saint-Imier)

L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 de la Loi fédérale sur les allocations familiales du 24 mars 2006 a obligé le canton à adapter son système en conséquence. Pour l'essentiel, il s'agit d'appliquer les règles fondant le droit à l'allocation familiale (détermination de l'ayant droit), fixant le montant, déterminant la perception des cotisations et, enfin, pour les collectivités publiques, assurant la coordination avec l'allocation d'entretien.

Il est proposé ici de se référer au système cantonal, et de le reprendre tel quel. On favorise de la sorte une certaine unité, et l'on évite les problèmes liés à une réglementation dont les règles de coordination sont particulièrement complexes.

Le Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales de Saint-Imier doit également être modifié. Ce règlement exclut actuellement à son article 3 le versement des allocations pour enfants aux membres de l'exécutif communal. Cette disposition n'est plus conforme au droit fédéral. En effet, il est possible que les règles de coordination établies pour déterminer l'ayant droit au versement de l'allocation aient pour résultat que l'allocation doit être versée par la Municipalité (ainsi, lorsque l'enfant est domicilié à Saint-Imier, mais que le membre de l'exécutif travaille hors du canton).

Effets financiers : actuellement, les allocations d'enfants sont à charge de la Municipalité, qui ne pouvait s'affilier à une caisse de compensation. A compter du 1^{er} janvier 2009, l'affiliation est obligatoire. La Municipalité de Saint-Imier a choisi la caisse d'allocation créée par la Caisse de compensation, afin de faciliter la coordination et de conserver l'activité de l'agence AVS du Haut-Vallon. Les cotisations représenteront un pourcentage de la masse salariale totale. En principe, elles seront inférieures au total des allocations versées jusqu'ici, de sorte que la nouvelle réglementation entraînera une économie pour la Municipalité.

Vacances :

(article 44 du Statut du personnel communal de Saint-Imier)

Le canton a prévu d'augmenter progressivement la durée du droit aux vacances jusqu'à 25 jours par année. Un jour supplémentaire a été ajouté en 2008 (23) et un jour supplémentaire devrait être ajouté en 2009 (24) puis en 2010 (25).

La Municipalité n'a pas modifié le droit aux vacances en 2008, estimant qu'une décision devait être prise lorsque les adaptations générales du droit cantonal seraient connues, ce qui est désormais le cas.

Il est proposé de prévoir le même droit aux vacances que le droit cantonal, par ailleurs proche de ce que nombre d'entreprises pratiquent désormais dans le secteur privé, mais de mettre en vigueur les 25 jours dès 2009. De la sorte, les employés communaux auront eu le même droit aux vacances que les employés cantonaux sur la période 2008 – 2010.

Effets financiers : ils sont difficiles à quantifier. Des heures supplémentaires ne peuvent pas être exclues.

Versement du traitement en cas de maladie et d'accident :

(articles 15 et 59 du Statut du personnel communal de Saint-Imier)

La réglementation actuelle du droit au traitement en cas de maladie ou d'accident n'est pas très favorable au personnel communal. Le droit au traitement n'est garanti pendant 12 mois qu'à compter de la 5^{ème} année de service, et laissé à l'appréciation du Conseil municipal au-delà de la durée de 12 mois.

Dans les faits, la Municipalité de Saint-Imier a conclu une assurance perte de gain (actuellement délai d'attente de 6 mois) et le salaire des employés malades ou accidentés a

toujours été versé pendant une durée de 24 mois, à 100 % (ou le montant correspondant des indemnités perçues).

Il est proposé de modifier le Statut de personnel communal de manière à ne conserver que la pratique qui a fait ses preuves. Ici également, il est procédé de la même manière que pour le personnel cantonal. Notons qu'après un an, les indemnités journalières sont versées et aucune déduction sociale n'est pratiquée. De la sorte, le revenu mensuel net demeure pratiquement identique. Enfin, afin de pouvoir procéder de la même manière que le canton, il est nécessaire d'apporter une correction dans le Statut du personnel communal de l'article 15, al. 1, concernant l'engagement de personnel sur la base du droit privé.

Effets financiers : la nouvelle réglementation correspond à la pratique ; elle est couverte par les primes de l'assurance conclue par la Municipalité et prises en compte dans le budget. Il n'y a pas d'effets financiers.

Sur préavis unanime de la Commission du personnel et de la commission des finances unanime, le Conseil municipal unanime préavise favorablement au Conseil de ville les modifications proposées.

Ouverture de la discussion :

Un examen article par article n'est pas demandé.

M. Patrick Tanner, AJU : "La fraction alliance jurassienne a étudié avec attention les modifications apportées au Statut du personnel communal afin d'être en conformité avec les nouvelles dispositions de droit supérieur qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2009, principalement suite à la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales. Nous tenons aussi à saluer ici l'amélioration du traitement assurée en cas de maladie qui sera désormais officiellement fixé à 24 mois. Nous prenons également bonne note qu'une procédure sera proposée à notre conseil durant l'année 2009, afin de mener une réflexion élargie sur la politique du personnel et nous le soutenons vivement. Vu l'ensemble des préavis favorables, la fraction alliance jurassienne accepte sans réserve les modifications proposées par le Conseil municipal avec les remerciements d'usages."

Mme Christine Baur Widmer, Soc. : "La fraction socialiste a pris connaissance avec satisfaction de l'adaptation du Statut du personnel de Saint-Imier et du règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales aux modifications de la réglementation cantonale en la matière. Nous constatons que, globalement, ces changements entraînent une amélioration des conditions de travail pour le personnel de notre commune. Ce dernier assure tout au long de l'année un service de qualité auprès de notre population et nous sommes très heureux qu'il puisse bénéficier des avantages de cette nouvelle réglementation. La fraction socialiste accepte donc les modifications proposées."

M. John Buchs, Rad. : "Le groupe radical a étudié les propositions du Conseil municipal qui découlent, pour l'essentiel, des nombreuses modifications qui ont été apportées à la législation cantonale en 2008. Nous approuvons les modifications proposées aux articles 15, 44, 54, 55, 59 du Statut du personnel communal, ainsi que la modification de l'article 3 du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales. Nous avons pris connaissance avec satisfaction de l'intention du Conseil municipal de constituer éventuellement en 2009 une commission parlementaire qui aurait pour tâche d'actualiser le Statut du personnel communal qui a été adopté il y a 10 ans. Il serait également judicieux auparavant de faire un questionnaire auprès du personnel communal pour connaître sa satisfaction, ceci par un institut spécialisé. Cette démarche a d'ailleurs été suggérée au Conseil municipal par la commission de gestion à deux reprises. Nous constatons également à la lecture du communiqué officiel du canton de Berne daté du 4 décembre 2008, relatif à la hausse générale de salaire qu'une compensation du renchérissement sera accordée à hauteur de 2,8115 %, il en sera donc de même pour le personnel communal. Lors de l'adoption du budget 2009, 3 % ont été approuvés par notre Conseil pour l'augmentation de

la masse salariale du personnel communal. Il découle de ce qui précède qu'il restera en principe 0,1885 % de la masse salariale totale au Conseil municipal, pour récompenser les bonnes performances, mais aussi pour assurer une progression du traitement au sein de l'administration communale. Cette enveloppe est insuffisante et doit être l'exception. En effet, si aucune solution n'est proposée pour 2010, le risque de voir partir les meilleurs éléments de l'administration communale existe bel et bien. La clause du besoin de réactualiser rapidement le Statut du personnel communal est ainsi prouvée."

Au vote, les modifications du Statut du personnel communal de Saint-Imier (art. 15, 44, 54, 55, 59) et du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales de Saint-Imier (art. 3) sont acceptées à l'unanimité.

6. Modification du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales de Saint-Imier (art. 10 et 11 et nouveau titre : Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier) : décision

Rapport du Conseil municipal :

Subventions aux partis politiques :

(articles 10 et 11 du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales de Saint-Imier et nouveau titre : Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier)

Le budget 2009 prévoit le versement d'un montant de CHF 2'500.- aux partis politiques. La réglementation relative au versement de ce montant doit être adoptée.

Il est proposé d'introduire une disposition idoine dans le Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales de Saint-Imier, qui devient ainsi le Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier.

Il est proposé de s'inspirer du modèle pratiqué à Moutier. Toutefois, Moutier fait référence aux Groupes constitués au Conseil de ville pour fixer le droit à subvention. La notion de groupe n'existant pas à Saint-Imier, il est proposé de retenir celle de partis ayant présenté des candidats au Conseil de ville et disposant d'au moins un élu.

Effets financiers : la dépense totale sera de CHF 2'520.-, alors qu'une somme de CHF 2'500.- est inscrite au budget 2009.

Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal unanime vous propose d'accepter les modifications proposées.

Ouverture de la discussion :

M. Jean-Pascal Lüthi, Soc. : "Les partis pourront, à l'aide de cette subvention, développer des actions et espérons-le aussi la dynamique politique de notre cité. Le système de répartition nous paraît aussi cohérent. C'est pourquoi la fraction socialiste approuve ces dispositions et la modification du règlement des indemnités."

Mme Talika Gerber, Rad. : "Le parti radical accepte les nouvelles dispositions relatives au Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier."

M. Thierry Egli, président, mentionne qu'il est 17 h 49 et constate l'arrivée de M. Michel Walthert, président de l'Association du Parc régional Chasseral, qui vient assister à la séance. Les débats sont poursuivis.

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Cette subvention aux partis politiques satisfait également force citoyenne qui voit là un soutien à des relais citoyens qui se dévouent pour la communauté. C'est sans réserve que nous allons augmenter l'approbation de ce point."

Au vote, la modification du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales de Saint-Imier (art. 10 et 11 et nouveau titre : Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier) est acceptée à l'unanimité.

7. Nouveau Règlement du Syndicat pour l'épuration des eaux usées du Haut-Vallon de Saint-Imier et environs (SESE) : décision

Rapport du Conseil municipal :

Vous trouverez en annexe, le nouveau Règlement du Syndicat pour l'épuration des eaux usées du Haut-Vallon de Saint-Imier et environs (SESE).

La nouvelle réglementation a été approuvée par l'Oacot. Parmi les points essentiels figurent la modification de la clé de répartition des frais entre les communes membres. Actuellement, les frais sont répartis exclusivement en fonction des habitants raccordés. De la sorte, Saint-Imier verse la contribution la plus importante (66,2 % et CHF 309'770.10 en 2006). Cette répartition ne tient pas compte des efforts qui sont faits pour veiller à diminuer les quantités d'eau envoyées à la Step. Ainsi, l'exécution des PGEE communaux est sans effet, puisque même si ces quantités diminuent, la facture à charge de la commune concernée est inchangée.

Diverses clés de répartition et divers modes de prise en compte de chacune des clés ont été examinés par le syndicat, afin de trouver une solution supportable et acceptable pour toutes les communes. Saint-Imier, qui est le plus gros contributeur, a fait de très gros efforts dans l'avancement du PGEE. Aussi, si l'on ne tenait compte que des m³ d'eau usée livrés à la Step, la part de Saint-Imier diminuerait fortement, alors que celle des communes voisines augmenterait. Comme celles-ci vendent peu de m³ au regard du total, les hausses qu'elles auraient à subir seraient vertigineuses pour leurs consommateurs.

La nouvelle clé proposée (prise en compte des habitants raccordés, des m³ vendus et des débits minimaux par temps sec, avec clause d'adaptation) est le fruit du délicat équilibre à rechercher : prendre en compte les efforts liés à l'avancement du PGEE (débits minimaux par temps sec, QTS) sans que les autres communes ne soient submergées par des hausses trop élevées (prise en compte des habitants raccordés et des m³ vendus).

La nouvelle clé entraînera une diminution des charges de l'ordre de CHF 30'000.- par année pour Saint-Imier (CHF 273'665.- sur la base des chiffres 2006). Il faut cependant être conscients que le compte de l'eau usée présente à Saint-Imier une situation déficitaire que cette baisse de charges ne résoudra pas.

Soucieux de maintenir une situation équitable entre les communes partenaires du SESE, le Conseil municipal unanime, sur préavis unanimes de la commission des finances et de la commission de l'équipement, propose d'approuver la nouvelle réglementation.

Ouverture de la discussion :

Un traitement article par article n'est pas souhaité.

M. Eric Achermann, Rad. : "Le parti radical approuve le nouveau règlement ainsi que la nouvelle clé de répartition, nous espérons que les communes voisines assainiront le réseau."

M. Jacques Vuitel, AJU : "La fraction alliance jurassienne a étudié avec soin le nouveau règlement du SESE qui nous est soumis ce soir. Ce règlement, qui remplacera l'ancien datant de 1989, apporte notamment deux modifications importantes, que la fraction alliance

jurassienne considère comme de réelles améliorations. A savoir, le mode de désignation des délégués de chaque commune membre à l'assemblée des délégués, puisque avec ce nouveau règlement le Conseil municipal pourra déléguer une seule personne, avec 4 voix, et donner à cette personne ses consignes précises quant aux décisions. Et deuxième amélioration, la fameuse clé de répartition des contributions, qui représente un compromis intéressant entre le nombre d'habitants raccordés, les m³ d'eau vendus, et le critère nouveau, soit les débits minimaux par temps sec, aussi appelés QTS. Cette nouvelle clé n'est pas il est vrai idéale, elle est susceptible d'être modifiée à l'avenir, et le règlement le prévoit. Mais elle a le mérite de prendre en compte les efforts des communes, et notamment de Saint-Imier, qui ont investi ces dernières années dans le plan général d'évacuation des eaux (PGEE). La fraction alliance jurassienne vous propose donc d'accepter ce règlement du SESE."

Mme Danièle Kiener, Soc. : "Suite à la décision de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (Oacot), une nouvelle réglementation a été trouvée au sein du syndicat de l'épuration des eaux. Une clé de répartition sociale a été mise en place pour éviter des augmentations impayables pour les petites communes. Cette clé engendrera une diminution de la facture des eaux usées pour la commune de Saint-Imier de l'ordre de CHF 30'000.-, ce qui ne permettra malheureusement pas de couvrir son déficit. Il semble donc important que toutes les communes du syndicat continuent à oeuvrer dans cette même direction. Nous adhérons aux préavis unanimes des commissions de l'équipement et des finances. "

Au vote, le nouveau Règlement du Syndicat pour l'épuration des eaux usées du Haut-Vallon de Saint-Imier et environs (SESE) est accepté à l'unanimité.

8. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 240'000.-, figurant partiellement au budget des investissements, pour l'acquisition d'un camion pour les travaux publics : décider du mode de financement

Rapport du Conseil municipal :

Sous ce pli, nous vous remettons le rapport de la commission de l'équipement concernant la demande de libération d'un crédit de CHF 240'000.-, dont CHF 180'000.- figurant au plan financier 2008, pour l'achat d'un camion pour le service des travaux publics.

Le Conseil municipal unanime, sur préavis unanimes de la commission des finances et de la commission de l'équipement, propose d'approuver le crédit demandé. Le financement se fera par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "J'aimerais juste apporter quelques réponses à des questions posées par la fraction radicale, auxquelles des réponses précises n'ont pas encore été apportées. Il s'agit réellement du dernier moment pour vous les donner.

La première question était : le camion "MAN" proposé, peut-il être livré par un garage de Saint-Imier ?

Je dirais clairement non. Les garages de Saint-Imier ne sont pas des revendeurs de la marque "MAN". Ils ne sont pas habilités à assurer l'entretien d'un tel camion. J'aimerais aussi vous dire que nous sommes allés visiter les travaux publics, de la ville de la Chaux-de-Fonds pour voir un camion, qui en l'occurrence n'était pas un "MAN", mais un "Scania", afin de nous rendre compte, et de voir, un camion qui venait d'être acheté. Ce véhicule est un camion exactement du même genre de celui que l'on pourrait acheter. Pour information, la ville de La Chaux-de-Fonds n'achète pas du tout ses camions sur place, mais

auprès de revendeurs d'agences spécialisées dans les poids lourds. Nous avons aussi rapidement établi un décompte des achats récents effectués dans les garages de la place. Nous avons acheté au Garage du Midi, en ce qui concerne les travaux publics, le véhicule de la marque "Nissan" il y a une année et demie. Le camion poubelle, nous l'avons acheté chez MAN Suisse Romande, comme nous envisageons d'acheter le véhicule qui vous est proposé ce soir. L'actuel camion en voie de remplacement "Iveco" a été acheté Aux Ponts-de-Martel et pas du tout à Saint-Imier. Le reste des véhicules des travaux publics sont en général achetés auprès de l'entreprise Kocher, qui est une entreprise spécialisée. Nous achetons le carburant auprès des garages de la place. En ce qui concerne les services techniques, il s'agit plutôt du garage du Midi qui est sollicité. Les deux autres garages de la place se partagent les services de carburant et d'entretiens pour les travaux publics. Ceci représente jusqu'au mois d'octobre pour l'année 2008, sans compter novembre et décembre, bien évidemment, CHF 18'318.45 pour le garage Mérija, et puis CHF 18'515.15 pour le garage Fiorucci. Cela représente tout de même des sommes importantes.

Deuxième question : le service d'entretien du camion peut-il être confié aux entreprises de la place.

Alors, bien sûr que non. En tout cas pas dans les deux premières années pour des raisons de garantie. Ensuite, on pourrait peut-être éventuellement essayer d'envisager quelque chose mais ça paraît tout de même difficile.

Troisième question : la vente de l'actuel "Iveco" a-t-elle été discutée et arrêtée avec les vendeurs "Man", sans quoi l'on arrivera à un dépassement important.

Bien sûr que lorsque nous avons rencontré les représentants de ces trois marques, à deux reprises, nous avons mis ce camion sur le tapis, ce magnifique camion "Iveco". Il vous faut savoir quand même que la réponse en générale des trois représentants étaient : "Bien sûr si vraiment il faut le reprendre, on le reprendra, mais ce genre de camion part plutôt dans l'Est de l'Europe, assez facilement, parce qu'il est en fin de vie et qu'il n'est plus utilisable en Suisse.". Je signale "qu'en fin de vie" ce n'est pas une blague : cela veut dire qu'il est expertisé jusqu'à mai 2009. Après c'est fini, il ne roule plus.

Encore une avant-dernière question. Concernant les coûts induits supplémentaires. Et bien, il y a une expertise chaque année comme maintenant pour le camion "Iveco". Au contraire, nous éviterons aussi un certain nombre de réparations pendant quand même 10 ans, 15 ans avec un véhicule neuf, puisque maintenant pour le camion "Iveco" nous accumulons les réparations indispensables parce qu'il est, encore une fois, en fin de vie.

Et puis enfin dernière question : à propos du label ou qualité environnementale de ce camion.

Effectivement, ce camion est vendu sous le label "Euro5", cela veut dire le plus bas niveau de pollution actuellement, avec moins de CO₂. Je ne sais pas du tout quel label pourrait obtenir aujourd'hui notre "Iveco", peut être moins 10, moins 15 ! J'imagine que nous allons faire de sérieuses améliorations du côté environnemental."

M. John Buchs, Rad. : "Je tiens à remercier le Conseil municipal, et M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, pour ces précisions jusqu'au deuxième chiffre après la virgule, pour l'achat du camion. Je suis rassuré sur la démarche en cours. J'aurais encore une question complémentaire qui est la suivante : au budget des investissements 2009, il est prévu CHF 600'000.- pour le tonne-pompe. N'aurait-il pas été judicieux, puisqu'on aura les mêmes châssis, de négocier en même temps afin d'avoir un rabais supplémentaire sur les deux véhicules ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je pense que M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, pourra compléter ma réponse. Nous avons effectivement été approchés par les pompiers, il y a maintenant quelque temps, pour ne pas louper l'occasion d'acheter si c'était possible deux châssis auprès du même fournisseur, et d'avoir ainsi des rabais intéressants. Relativement récemment, avant qu'on prenne la décision en commission, il m'a été dit par M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, ou par M. Philippe Vallotton, commandant de notre corps des sapeurs-pompiers, qu'effectivement les pompiers

achèteraient un camion dit de "démonstration" et qu'ils n'étaient pas du tout intéressés à un achat groupe d'une autre nature."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Puisque mon nom a été cité, je vais vous indiquer qu'il est vrai qu'au niveau des pompiers nous avons étudié une voie légèrement différente, mais cette voie n'aurait pas été éventuellement incompatible avec un achat groupé avec les travaux publics. Toutefois, la voie suivie semble satisfaire, alors je crois qu'on va en rester là."

M. Christian Schluep, Rad. : "Le parti radical a étudié le rapport de la commission de l'équipement et a constaté que le véhicule proposé correspond aux attentes des travaux publics et que, grâce à cet engin polyvalent, le service de la voirie pourra également développer d'autres prestations. Ce poids lourd, comme proposé, pourra tour à tour, effectuer le ramassage des objets encombrants dit "cassons", des ordures ménagères, des branches et autres végétaux lors de la tournée verte ainsi que les travaux d'évacuation de la neige, tâches qui étaient jusqu'alors accomplies par le vieux camion. Notre parti se réjouit également des nombreuses possibilités futures, qui resteront à développer, que ce nouvel utilitaire pourra également accomplir, comme par exemple lors du développement de la déchetterie communale, une disposition différente des bennes de récolte des divers déchets, pour rendre l'accès plus facile aux containers pour les citoyens imériens. Sur le plan technique, la qualité du matériel qui équipera ce véhicule ainsi que les options proposées, correspondent totalement pour un engagement sur tout le territoire communal, des rues de la cité aux montagnes. De plus, notre groupe politique a constaté et remercie que la norme de pollution la plus écologique est proposée. La fraction radicale se joint donc au préavis unanime de la commission de l'équipement, de la commission des finances, et du Conseil municipal sur la libéralisation d'un crédit d'engagement de CHF 240'000.-, figurant partiellement au budget des investissements, pour l'acquisition d'un camion pour les travaux publics, et accepte son financement par autofinancement."

M. Vital Carnal, Soc. : "Etant donné que nous voulons poursuivre les tournées de ramassage des cassons, notre camion vétuste doit être remplacé. Pour une meilleure gestion de notre déchetterie, un camion multi-bennes s'impose, afin de pouvoir valoriser nos déchets. Pour ces raisons la fraction socialiste approuve le crédit d'engagement de CHF 240'000.- qui se fera par autofinancement."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Compte tenu des investissements surdimensionnés que demanderait une remise en état du camion actuel des travaux publics, la fraction alliance jurassienne estime indispensable l'acquisition de ce nouveau véhicule. Par conséquent, nous approuvons les conclusions du rapport de la commission de l'équipement, à savoir l'achat du nouveau camion, la vente du camion actuel pour un montant minimum de CHF 12'000.-, et la libération d'un crédit d'investissement de CHF 240'000.- comprenant en plus de l'achat du camion trois nouvelles bennes pour CHF 33'000.-."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Force citoyenne a pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission de l'équipement. Ce rapport nous a beaucoup séduits. Il est bien fait, il est compact et donne les informations nécessaires. Le préavis qui est apporté nous paraît judicieux. C'est pourquoi nous recommandons bien évidemment d'approuver ce crédit d'engagement. Une toute petite remarque formelle, après ces éloges : il serait peut-être bon que le signataire du rapport puisse s'identifier pour les gens qui ne reconnaîtraient pas immédiatement la signature manuscrite, à savoir si c'est le secrétaire ou le président."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 240'000.-, figurant partiellement au budget des investissements, pour l'acquisition d'un camion pour les travaux publics, et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

9. Adhésion au Parc régional Chasseral (Convention entre les communes et l'Association "Parc régional Chasseral), et crédit d'engagement de CHF 4.- par habitant pendant 10 ans : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le dossier du Parc régional Chasseral vous est remis, en particulier la convention soumise. Dès les premiers travaux d'étude lancés il y a quelque 10 ans, Saint-Imier a soutenu l'étude et le lancement du Parc régional Chasseral, en tant que projet novateur et pionnier dans le domaine du développement durable.

Lorsque le Parc régional Chasseral a été formellement créé en septembre 2001, notre commune, par son engagement, a obtenu de recevoir le siège du Parc régional Chasseral.

D'abord soutenu dans le cadre des projets Regio Plus, le Parc régional Chasseral a vu sa démarche pionnière reconnue par la modification de la Loi sur la protection de la nature du 6 octobre 2006 qui consacre les parcs naturels régionaux.

Le Parc régional Chasseral s'est attaché à obtenir la reconnaissance de la Confédération en tant que parc naturel régional au sens de cette réglementation. Cette démarche est en passe d'être couronnée de succès. Actuellement, c'est le seul parc régional de Suisse romande à être aussi avancé, et l'un des 9 reconnus, ou sur le point de l'être en Suisse.

Pour que cette démarche puisse être poursuivie, les communes concernées doivent adhérer à la convention proposée et s'engager à verser CHF 4.- par habitant pendant 10 ans. A l'inverse, une commune qui n'adhère pas dans cette phase ne pourrait pas rejoindre le parc avant cette échéance. Une fois l'engagement des communes décidé, le Parc régional Chasseral devra obtenir la reconnaissance définitive de la Confédération. Celle-ci lui garantira pendant 10 ans le soutien financier de la Confédération (CHF 340'000.- par an), celui du canton de Berne (CHF 264'000.-) et celui du canton de Neuchâtel (CHF 66'000.-). Cette phase transitoire fait l'objet d'un soutien financier cantonal et fédéral.

Le Parc régional Chasseral a un caractère novateur. Il est l'un des premiers en Suisse à concrétiser la modification de la Loi sur la protection de la nature du 6 octobre 2006. Il a même inspiré les dispositions d'exécution de la cette loi. Il assoit la position de notre région, et singulièrement de notre commune, en matière de développement durable. C'est aussi un projet à caractère intercantonal, puisqu'il réunit les espaces situés sur deux cantons et quatre districts. Ici également, à l'heure où l'on parle beaucoup de collaboration régionale, Saint-Imier a le privilège d'être le centre d'une collaboration réussie.

Le Parc régional Chasseral est avant tout un instrument. Il permet de gérer des moyens mis à disposition par le canton et la Confédération, moyennant un engagement moindre des communes. La nouvelle organisation renforce le rôle des communes. C'est une opportunité que Saint-Imier peut saisir. En s'engageant dans la conduite de cet instrument, notre commune peut jouer un rôle intéressant.

La question de l'impact du Parc Chasseral sur la réglementation de protection ne doit pas être occultée, d'autant qu'elle fait l'objet de confusion. Ainsi que cela est inscrit clairement dans la documentation jointe établie par le Parc régional Chasseral, et que le Conseil municipal reprend ici pour en confirmer la signification : "le Parc ne génère aucune interdiction, car un parc naturel régional n'apporte aucune nouvelle contrainte en matière d'aménagement du territoire ou d'activités humaines".

Avec la volonté et le souci de voir Saint-Imier s'affirmer dans la réalisation de projets de développement durable, continuer à être le siège d'une institution pionnière au niveau fédéral et porteuse en terme d'image et donner, en tant que commune siège, un signe positif, le Conseil municipal, sur préavis unanimes de la commission de l'économie et du tourisme et de la commission des finances propose au Conseil de ville d'adhérer à la convention soumise en s'engageant à verser une contribution de CHF 4.- par habitant pendant sa durée.

Sur préavis unanimes de la commission de l'économie et du tourisme et de la commission des finances, le Conseil municipal unanime propose d'approuver l'adhésion au Parc Chasseral et l'engagement financier correspondant.

Ouverture de la discussion :

Mme Henriette Zihlmann, AJU : "La reconnaissance du projet du Parc régional Chasseral par la Confédération est un signe très positif et une grande chance pour notre région. Chasseral est une vitrine dont nous devons profiter. Les objectifs du Parc régional Chasseral s'inscrivent clairement dans une politique de développement durable. Ils visent à la fois à préserver et mettre en valeur nature et paysage, à renforcer les activités économiques et finalement à développer information et éducation à l'environnement. Pour toutes ces raisons, et en accord avec le Conseil municipal, la commission de l'économie et du tourisme, la commission des finances, la fraction alliance jurassienne accepte l'adhésion au Parc régional Chasseral, ainsi que le crédit de 4.- CHF par habitant pendant 10 ans."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Force citoyenne a étudié le dossier qui nous a été remis, et qui est une nouvelle fois très bien fait. Nous avons apprécié l'ensemble de la documentation. Seulement, le contour et l'envergure du projet ne sont pas très apparents dans les documents et autres brochures. Nous sommes toutefois séduits par ce projet qui est intéressant pour notre région que nous devons défendre et qui repose sur un financement qui nous est favorable puisque pour chaque franc investi il y en a six qui tombent dans l'escarcelle. Toute ces raisons font que nous souhaitons soutenir ce crédit d'engagement de CHF 4.- par habitant pendant 10 ans."

M. Patrick Linder, Soc. : "Pour poursuivre dans ce que vient de dire M. Pierre-Yves Baumann, FC, et aussi pour atténuer un petit peu les propos tenus par la fraction alliance jurassienne, j'aimerais vous dire que le Parc régional Chasseral est perçu comme un projet novateur et pionnier dans le domaine du développement durable. Mais, vous le savez, le concept de développement durable a été abondamment mobilisé ces dernières années si bien que cette notion semble avoir perdu de sa signification pour ne pas dire que, usée jusqu'à la corde, elle s'est vue dévoyée. Quel projet ne se réclame pas d'une optique de développement durable de nos jours ? Ce seul constat rend légitime notre interrogation sur les réelles perspectives de développement durable que le Parc régional Chasseral est susceptible d'ouvrir pour Saint-Imier et pour la région. Il semble en outre important de s'interroger sur les projets concrets que le Parc régional Chasseral, perçu comme le médiateur de différents acteurs, pourra être à même de mener. Et vous l'aurez compris à la lecture du journal publié par le parc, les réponses qui sont apportées à ces questions semblent avant tout relever de la rhétorique, du concept, voire dans certains cas, du vœu pieux. Les lecteurs les plus avisés peinent à dégager des projets concrets à partir des objectifs poursuivis par le parc. Pourtant, le Parc régional Chasseral est actuellement le seul parc régional de Suisse romande à être aussi avancé; il est l'un des 9 parcs régionaux reconnus au plan national. La Confédération est prête à débloquent d'importants financements pour soutenir ce projet, pour autant d'ailleurs qu'il fédère les acteurs régionaux. Les cantons de Berne et de Neuchâtel eux aussi sont prêts à s'impliquer pour le Parc régional Chasseral. L'intérêt de la Confédération et des cantons concernés devrait suffire à résoudre les interrogations que nous exprimons. Mais, à la lecture des orientations que présente le parc, il me semble qu'il est de notre responsabilité de réfléchir à quelles concrétisations le financement que nous nous apprêtons à voter est réellement destiné. Dès lors, nous regrettons vivement ne pas avoir connaissance d'un budget détaillé précisant les allocations du million annuel de francs qui alimentera le parc ni d'un plan financier établi sur une période de 4 ans. En définitive, la question que nous avons été contraints de nous poser dans nos débats c'est de savoir si : "Le Parc régional Chasseral est-il une coquille vide ou une opportunité ?" La réponse qu'on peut attendre pourrait relever d'un aphorisme du genre : "le parc sera ce que vous en ferez ou plutôt, le parc sera ce que nous en ferons". Alors, sur la base de ces réflexions, la fraction socialiste approuve finalement l'adhésion de Saint-Imier au Parc régional Chasseral et le crédit d'engagement de CHF 4.- par habitant pendant 10 ans. Il s'agit donc d'un oui, mais. Car nous devons absolument veiller à ce que notre engagement dans les structures du parc permette une bonne utilisation de l'outil de

médiation qu'il constitue. Ce projet recèle un grand potentiel de développement pour la région tant en termes économiques qu'en termes d'image; il bénéficiera du soutien de la Confédération et de deux cantons. Cet instrument commande une forte implication de notre part dans sa conduite, et également d'appuyer un organe de pilotage fort."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Le parti radical a pris connaissance avec intérêt du dossier de présentation du Parc régional Chasseral. Nous prenons acte que le parc dispose de moyens importants pour mettre en oeuvre sa stratégie et ses projets. Tout cela est intéressant et peut apporter une forte valeur ajoutée au tourisme de la région pour autant que, dans la mise en oeuvre des projets, on pense au moins autant aux habitants des lieux, à leurs besoins et au développement de la contrée, qu'aux besoins de la flore, de la faune, du paysage. Un développement durable doit se faire pour tous et non pas seulement la nature contre l'homme. Nous prenons acte que, dans son programme, le Parc régional Chasseral, tient compte de ces objectifs comme le précise l'article 2, points 1 et 2 de la convention. Dès lors le parti radical soutient la proposition de participation de CHF 4.-/habitants sur 10 ans et propose son acceptation. Toutefois, nous demandons à ce que les représentants des communes soient très attentifs au respect de cet équilibre, besoins de l'homme et de la région, besoins de la nature. Nous ne manquerons pas de réagir si cet équilibre ne devait pas être respecté."

M. François Nyfeler, Soc. : "Il est quelquefois difficile de ramer à contre courant et poser quelques questions pragmatiques sur un projet que nombre d'entre vous qualifie de visionnaire. Pourtant je me dois de mettre le doigt sur certains points pour le moins flous et discutables, posés par de nombreux marcheurs, amoureux de la nature, agriculteur, ou simple utilisateurs, qui n'ont, à ce jour pas obtenu de réponse ce qui est regrettable. Comparaison n'est pas raison, mais dans cette région, on s'emballe facilement pour un projet, aussi génial soit-il, sans en soupeser totalement les tenants et aboutissants. Rappelez-vous la fondation Bellelay qui a donné de la région une image catastrophique. Même si le cas est fort différent, l'enthousiasme de l'approche est identique, aussi m'accorderiez-vous la légitimité de mes interrogations. Sur le territoire du Parc régional Chasseral se trouve le district franc fédéral de la Combe-Grède. Le sens de cette réserve est de protéger la faune et la flore du déferlement des touristes, donc de poser des interdictions pour canaliser les gens. On peut affirmer sans se tromper que le but est d'avoir un minimum de personnes dans son périmètre, qui va, je le rappelle, de Villeret à la crête de Chasseral sur une largeur s'étendant de l'Egasse à la métairie de Meuringue. Pour sa part, le Parc régional Chasseral s'est fixé comme objectif de développer les richesses de cette région en attirant un maximum de personnes. D'où ma question : Le Parc régional Chasseral et le District franc, deux institutions pour le même territoire, défendent des visions différentes. Qui est légalement responsable pour cette partie du parc ? Qui décide des interdictions ? Qui détermine les activités tolérées ? Le District franc étant géré selon la loi fédérale, c'est lui qui décide à mon avis. Le Parc régional Chasseral est donc dépendant de cet organe pour toute activité sur ce territoire. Pourquoi alors le Parc régional Chasseral prétend-il que ce sont deux choses différentes sans rapport l'une avec l'autre ? De nombreuses associations ou organisations pour lesquelles la commune paie sont actives dans le monde du tourisme (Parc régional Chasseral, Watch Valley, Office du tourisme du Jura bernois par exemple). D'autres associations extra cantonales vendent aussi ce bout de territoire, je cite : Jura tourisme, région des trois lacs, pays de Neuchâtel, Pro Jura. Si l'on s'intéresse un brin aux buts visés par ces diverses institutions force est de reconnaître qu'il y a pas mal de doublons dans les prestations. En résumé les collectivités publiques financent des postes redondants, d'où ma question : quels moyens a la commune pour éviter ces redondances ? Les responsables du Parc régional Chasseral ont largement, employons un terme diplomatique, mis en doute la légitimité des opposants à cette réalisation en minimisant leurs revendications. Force est toutefois de reconnaître que ces sceptiques du Parc régional Chasseral se recrutent dans les milieux des amoureux de la nature, auxquels on refuse l'accès à la flore (marais des Pontins, creux de Champs-Meusel) des passionnés des crêtes jurassiennes qu'on croise chaque week-end ou tous les jours sur les pentes de Chasseral et

dans les milieux agricoles qui cultivent le territoire du Parc régional Chasseral, d'où ma nouvelle interrogation : n'est-il pas inquiétant que les principaux concernés ne comprennent pas les objectifs du Parc régional Chasseral. Dans la page de présentation du Parc régional Chasseral on parle certes de tourisme, mais aussi d'industrie et d'agriculture. Alors de grâce ne mélangeons pas tout. Le développement industriel est du ressort de la promotion économique et de la politique de développement du canton et non de ces messieurs dont la compétence en la matière me paraît plus que douteuse puisqu'ils confondent sur leur site microtechnologie et microtechnique, ce qui est pour le moins inquiétant dans notre région. D'où ma nouvelle question : quels sont les domaines de la compétence du Parc régional Chasseral ? Et de ce fait quelles implications du Parc régional Chasseral dans la gestion de la commune ? Conclusions : Je ne m'oppose pas formellement au financement du Parc régional Chasseral, mais je souhaite des réponses à mes questions et le désenchevêtrement des tâches des diverses institutions. Le développement touristique dans l'Arc jurassien souffre d'un mal endémique, le manque d'infrastructures crédibles (hôtels, lieux d'accueil, etc.). Aussi longtemps que nous sommes incapables de nourrir et loger correctement des visiteurs sept jours sur sept, quelle que soit l'organisation choisie, nous vendons du vent. Je vous remercie de m'avoir écouté, et j'espère être entendu."

M. Thierry Egli, président, constate que M. Michel Walthert, président de l'Association du Parc régional Chasseral, souhaite prendre la parole.

M. Stéphane Boillat, maire, intervient : "Je ne veux pas être formaliste, mais le président de l'Association du Parc régional Chasseral ne peut pas s'exprimer. Au Conseil de ville les débats sont publics. Toutefois, concernant la prise de parole, le règlement dit que le Conseil municipal, avec l'accord du président du Conseil de ville, peut solliciter l'avis d'experts. Dans le cas présent, le Conseil municipal n'a pas sollicité d'avis. Je suis désolé, mais je dois dire à M. Michel Walthert, président de l'Association du Parc régional Chasseral, que les réponses pourront être données, à M. François Nyfeler, Soc., en privé, ou tout à l'heure à l'apéritif, mais pas tout de suite."

Au vote, l'adhésion au Parc régional Chasseral (Convention entre les communes et l'Association Parc régional Chasseral), ainsi que le crédit d'engagement de CHF 4.- par habitant pendant 10 ans sont acceptés par 23 voix, et 1 abstention.

10. Motions et interpellations

Néant.

11. Réponses aux motions et interpellations

Néant.

12. Petites questions

Néant.

13. Réponses aux petites questions

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "En réponse à la petite question de M. Pierre-Yves Baumann, FC, posée lors du dernier Conseil de ville, quant aux attentes financières de la commune et à la stratégie visée de services offerts à moyen et long terme

par Diatel SA, je peux préciser ceci : la commune détient un peu plus du 68 % des actions de la société Diatel; elle est majoritaire au sein du Conseil d'administration, puisque M. le Maire et deux conseillers municipaux y siègent. La commune perçoit chaque année des dividendes qui varient entre 5 % et 7 %, soit un rendement intéressant. La société Diatel est en très bonne santé financière; elle a poursuivi toutes ces dernières années une politique constante de désendettement et d'investissement. Ainsi, depuis cette année, elle n'a plus aucune dette bancaire. Elle investit chaque année quelque CHF 100'000.- dans l'entretien et le développement du réseau. Cette politique sage et constante sera poursuivie, cas échéant amplifiée concernant les investissements. Le partenariat avec Cablecom permet à Diatel de proposer des produits supplémentaires, soit internet, le téléphone et des bouquets numériques importants, en sus des 42 programmes analogiques de son offre de base. Ce partenariat permet aussi à Diatel d'être concurrentiel par rapport au seul autre opérateur, dont je ne citerais pas le nom, offrant des prestations plus ou moins similaires, mais qui ne peut offrir le service de proximité qui est une des forces de Diatel auprès de ses plus de 2'000 clients. En octobre de cette année, Diatel a effectivement dû supprimer 3 programmes de son offre de base, et ce pour des raisons exclusivement techniques : la bande 1, et je ne vais pas dire des choses trop compliquées mais vous allez comprendre, qui abritait les 3 chaînes suisses, est désormais utilisée depuis le mois d'octobre uniquement comme voie de retour pour la téléphonie, internet et autres. Diatel n'offre donc plus que 42 programmes en analogique, et 163 en numérique. Finalement, concernant la qualité d'image, que M. Pierre-Yves Baumann, FC, qualifiait de moyenne: le signal Diatel répond à des normes précises; il est contrôlé quotidiennement; les 99 % des problèmes de qualité d'image proviennent d'installations intérieures déficientes; les employés de Diatel sont à disposition des clients pour un contrôle de la qualité de réception de leur raccordement, en tout temps."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Merci au conseiller municipal pour ces réponses très concrètes qui apportent essentiellement les éléments de réponse que nous attendions. Peut-être avez-vous encore une précision quant à la diffusion des télétextes. Nous déplorons malgré tout l'absence du télétexte sur certaines chaînes alors qu'il pourrait y figurer. Il y a peut-être une raison à cela qui nous échappe. Le télétexte n'est pas forcément omniprésent."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Excusez-moi, j'ai en effet oublié de vous parler du télétexte. Le télétexte a disparu de la chaîne TF1, mais s'il a disparu récemment, c'est parce que cette chaîne transmet maintenant non plus en terrestre mais par satellite directement sur notre station de tête aux Pontins et que nous ne pouvons pas inventer le télétexte qui n'est plus disponible en raison de cette transmission par satellite. Il s'agit du seul télétexte qui ait disparu ces derniers temps."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "C'est en ordre pour cette question. Seulement au Valais, sur des réseaux câblés, lorsqu'on se trouve en villégiature, alors je ne sais pas s'ils ont d'autres sources pour TF1, il se trouve qu'il y a un télétexte parfait. Peut-être que cela ne vient pas par satellite, mais par un autre système. Le fait est que TF1 a un télétexte et cela se voit. Quoi qu'il en soit, ceci n'est pas dramatique."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je ne peux pas vous en dire davantage."

14. Divers et imprévu

M. Patrick Linder, Soc. : "Visiblement, tout le monde à envie d'aller à l'apéritif, alors je ne vais pas allonger inutilement. Je voulais seulement vous dire que nous avons suivi les rebondissements des affaires qui ont occupé les journalistes de la presse neuchâteloise ces derniers temps. Nous voulons exprimer notre solidarité envers les journalistes victimes de ces restructurations, mais également, nous nous interrogeons sur la nature des orientations

prises. A priori le journal de L'Impartial, qui reste un quotidien très lu à Saint-Imier, n'y aura plus d'antenne, et manifestement n'y aura plus de correspondant. La réflexion que l'on s'est faite, c'est que la presse régionale est nécessaire, et je dirais même qu'une presse régionale de qualité est nécessaire. Au vu des orientations décidées, on s'éloigne de cette presse de qualité susceptible d'analyser, de commenter, de décrypter, notre actualité régionale, et nous tenons ce soir à le regretter formellement."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Un tout petit divers concernant les décorations de Noël qui ont été accrochées sur la rue principale. Nous tenons à remercier les autorités, et le service concerné pour avoir mis à disposition ces jolies nouvelles décorations. La lumière est apaisante. Elle donne une image à notre cité assez douce qui est assez plaisante. De plus, celles-ci sont plus économiques en électricité ce qui ne gâche rien. Avant Noël, c'était l'occasion de présenter des remerciements pour cette magnifique nouvelle décoration."

M. Thierry Egli, président : "D'un point de vue personnel, ces douze mois passés à la présidence du Conseil de ville se termine comme cette fonction a commencé, c'est-à-dire sur une belle note. Je l'ai vécue avec un réel enthousiasme. Durant ces douze mois, j'ai plus que jamais pris conscience de ce que signifiait le mot "démocratie". Je crois définitivement à la bonne organisation politique de notre pays. Le débat politique et démocratique ne signifie pas que tout le monde est beau et gentil. C'est un combat parfois gagné et parfois perdu. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que notre rôle est de représenter le peuple. Et légitimé par ce dernier, nous sommes à son service, prêts à défendre ses intérêts. L'engagement politique demande du flair. Il faut être à l'écoute des citoyens afin de sentir leurs désirs et leurs aspirations. Je tiens à relever que durant les séances du Conseil de ville, nous ne nous sommes pas essouffés dans des querelles veines et indignes. Souvent, pour que tout se passe bien, et c'est une tradition dans notre pays d'horloger, il faut savoir "mettre un peu d'huile dans les rouages". Le mieux étant souvent l'ennemi du bien. 2008 coïncide malheureusement aussi avec un bouleversement des données économiques. En effet, la crise financière apparue cet été a asséné un véritable coup de massue à l'économie au cours de cet automne. Au bord de la récession, ou tout au moins subissant un ralentissement brutal de son activité, la Suisse, à l'instar de ses pays voisins, s'est vue contrainte d'adopter l'interventionnisme, qui est en contradiction totale avec les doctrines prônées jusqu'alors. La situation est préoccupante. Le chômage pointe dans notre Vallon : certaines entreprises et subséquemment des employés sont déjà frappés de plein fouet par la situation. Le contraste avec la fin de l'année dernière est pour le moins saisissant. Evitons cependant de tomber dans le pathos. Il est vrai que les deux siècles précédents ne nous ont pas épargnés en matière de crise. Néanmoins, j'aime à rappeler ce magnifique exemple de confiance en l'avenir dont a fait preuve en 1866 la section d'Erguël de la Société jurassienne d'émulation, qui, en pleine tourmente économique, a pris l'initiative de fonder une école d'horlogerie. L'année suivante, elle déclarait dans son discours d'ouverture lors de son assemblée générale le 2 octobre 1867 que "Ceux qui traversent de mauvais jours, sont semblables à ceux qui font un voyage pendant la tempête : la tempête s'apaise et le voyage est fait". A l'issue de cette année de législature, je suis plus que jamais convaincu de la capacité des représentants du peuple à relever des défis et à servir le bien commun, ainsi que du potentiel de nos ressortissants à prendre en main leur destinée. Plusieurs fois, l'occasion m'a été donnée de représenter le Conseil de ville lors d'assemblées générales et autres événements organisés par des sociétés locales. J'y ai rencontré beaucoup d'Imériens très ouverts d'esprits et prêts à s'investir à titre bénévole. Ils m'ont permis de renforcer l'idée de confiance que j'avais déjà de l'être humain et qui s'éloigne de toutes les théories selon lesquelles l'égoïsme ou l'individualisme prévalent dans notre société actuelle. En tout état de cause, à Saint-Imier, on est encore loin de ces phénomènes et l'on sait conserver des valeurs humaines, prendre garde à son prochain ou plus simplement dire bonjour aux personnes que l'on croise dans la rue. J'aimerais saluer ici mes prédécesseurs. Je pense particulièrement à Mme Thérèse Rossini, qui fut la première femme élue à la présidence. Et tous mes vœux de succès vont à ma ou mon successeur. Merci aussi au bureau du Conseil de ville de sa disponibilité. Une pensée particulière pour M. Tiago Rodrigues, notre

vice-chancelier, qui a fait preuve d'un soutien sans faille pour les tâches administratives, toujours avec une réelle sympathie, ce qu'il ne gâche rien. Je le remercie également d'avoir rédigé consciencieusement les procès-verbaux de nos séances. Enfin, merci à vous tous de votre bienveillance et du comportement exemplaire dont vous avez fait preuve tout au long de cette année de législature. Je vous adresse à tous mes bons vœux de fin d'année."

15. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2009

- a) président
- b) 1^{er} vice-président
- c) 2^{ème} vice-président
- d) secrétaire
- e) deux scrutateurs

M. Thierry Egli, président, propose de passer à la nomination du bureau du Conseil de ville pour l'année 2009.

a) Président : M. Patrick Linder, Soc. propose : M. François Nyfeler, Soc.

C'est à l'unanimité, moins l'intéressé, que M. François Nyfeler, Soc., est nommé président.

b) 1^{er} vice-président : M. Cornelio Fontana, Rad. propose : Mme Talika Gerber, Rad.

C'est à l'unanimité, moins l'intéressée, que Mme Talika Gerber, Rad., est nommée 1^{ère} vice-présidente.

c) 2^{ème} vice-président : M. Jean Luc Berberat, AJU, propose : Mme Henriette Zihlmann, AJU

C'est à l'unanimité, moins l'intéressée, que Mme Henriette Zihlmann, AJU, est nommée 2^{ème} vice-présidente.

d) Secrétaire : M. Patrick Linder, Soc., propose : Mme Danièle Kiener, Soc.

C'est à l'unanimité, moins l'intéressée, que Mme Danièle Kiener, Soc., est nommée secrétaire.

e) deux scrutateurs - M. Cornelio Fontana, Rad., propose : M. Frédéric Bürki, Rad.
- M. Jean Luc Berberat, AJU propose : M. Jacques Vuitel, AJU

C'est à l'unanimité, moins l'intéressé présent, que M. Frédéric Bürki, Rad., et M. Jacques Vuitel, AJU, sont nommés scrutateurs.

Ces nominations sont intervenues par applaudissements.

M. Thierry Egli, président : "Parfait, nous arrivons au terme. Maintenant, va suivre le traditionnel repas de fin d'année du Conseil de ville. Je ne suis pas très procédurier, il n'y a pas de protocole particulier à ce repas. Je souhaite tout de même une chose, c'est que l'on puisse mélanger au maximum les fractions afin de nous découvrir un peu mieux lors de ce repas. "

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 18 h 36.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :